

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
49e séance
tenue le
mardi 21 décembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 49e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE (suite).

POINT 172 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE (suite)

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 173 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX POSTES VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

PRÉVISIONS RÉVISÉES AU TITRE DES CHAPITRES 3 (AFFAIRES POLITIQUES) ET 5 (OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX) (suite)

POINT 151 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

a) ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.49
31 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE (suite) (A/C.5/54/L.33)

POINT 172 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE (suite) (A/C.5/54/L.33)

Projet de résolution A/C.5/54/L.33

1. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.33 au nom de la Présidente.

2. Le projet de résolution A/C.5/54/L.33 est adopté.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/54/L.28, A/C.5/54/L.29 et A/C.5/54/L.30)

Projet de résolution A/C.5/54/L.28 et projets de décision A/C.5/54/L.29 et A/C.5/54/L.30)

3. M. SMYTH (Irlande) présente, au nom de la Présidente, le projet de résolution A/C.5/54/L.28 et les projets de décision A/C.5.54/L.54/L.29 et A/C.5/54/L.30 concernant le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Dans le projet de résolution A/C.5/54/L.28, il faudrait utiliser les noms officiels de République de Kiribati, République de Nauru et Royaume des Tonga chaque fois qu'il est fait référence à ses États Membres dans le texte.

4. Le projet de résolution A/C.5/54/L.28 et les projets de décision A/C.5/54/L.29 et A/C.5/54/L.30 sont adoptés.

5. M. CHANDRA (Inde), expliquant sa position, signale que la délégation indienne accepte le texte du projet de résolution A/C.5/54/L.28 étant étendu que les noms officiels de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga seront utilisés dans le projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée plénière.

POINT 173 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX POSTES VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite) (A/C.5.54/L.34).

Projet de résolution A/C.5/54/L.34

6. Le projet de résolution A/C.5/54/L.34 est adopté.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

Prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) (suite) (A/54/7/Add.11; A/C.5/54/40)

7. La PRÉSIDENTE propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

"L'Assemblée générale,

Prend note du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/C.5/54/40 concernant les prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet (A/54/7/Add.11);

Approuve l'imputation d'un montant total de 3 755 800 dollars sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée générale et accepte que le crédit correspondant pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, y compris Jérusalem Est, déjà inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, soit viré du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au chapitre 3 (Affaires politiques).

8. M. ADAM (Israël) regrette que le Secrétariat ait modifié l'appellation des zones précédemment dénommées "territoires occupés". Dans sa décision 53/424, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de continuer à utiliser l'expression "territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem Est", seulement lorsque cela convenait. Cette expression ne convient pas dans le projet de texte actuellement examiné. La délégation israélienne considère que ce changement est un acte politique gratuit de la part du Secrétariat. Le statut des territoires en question ne sera arrêté que dans le cadre d'un règlement global entre Israéliens et Palestiniens. De fait, tous les accords conclus jusqu'ici entre les deux parties stipulent qu'aucune mesure ne doit être prise en dehors du cadre des négociations actuelles qui préjugerait du statut final des territoires occupés. M. Adam demande donc le report d'une décision sur la question en attendant de plus amples instructions de sa capitale.

9. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) indique que sa délégation accepte le projet de texte tel qu'il est actuellement libellé et demande qu'il soit adopté par la Commission à la réunion en cours.

10. La PRÉSIDENTE précise qu'il n'est pas possible que la Commission prenne une décision sans être d'abord arrivé à un accord. Compte tenu du temps très limité disponible, elle demande que des consultations urgentes se tiennent sur la question après la clôture de la réunion.

POINT 151 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite).

a) ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/54/L.32)

Projet de résolution A/C.5/54/L.32)

/...

11. La PRÉSIDENTE présente, au nom du coordonnateur de la question, le projet de résolution A/C.5/54/L.32 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

12. Le projet de résolution A/C.5/54/L.32 est adopté.

La séance est levée à 15 h 25.